

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 16 septembre 1844.

Nous ne demandons pas mieux, pour notre compte, que de jeter la lumière sur la position actuelle des partis; nous ne demandons pas mieux que de donner à la *Gazette de France* des éclaircissements sur la ligne que nous suivons.

Cette feuille nous reproche d'avoir refusé de nous allier avec elle pour faire triompher la liberté. Eh bien ! nous ne nous sommes pas alliés avec elle, parce qu'elle ne veut pas sérieusement le triomphe de la liberté, parce qu'elle ne l'entend pas sainement, parce qu'enfin pour elle c'est un moyen de nous ramener Henri V, et que nous ne voulons pas de contre-révolution. Nous ne sommes pas de ceux qui veulent changer un état choses mauvais en courant le risque d'arriver à un pis; nous combattons en éclairant la route devant nous, et là où nous voyons un piège ou un précipice, nous n'avancions pas.

La *Gazette de France* a, dit-elle, des points sur lesquels elle peut s'entendre avec nous; nous le nions, et nous en donnons de suite la preuve.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons encore : nous ne reconnaissons ni liberté indépendante ni royauté indépendante avec des droits inattaquables; nous ne reconnaissons pas de liberté qui ne puisse se modifier en vue d'un principe supérieur, le salut du pays. Pour nous, tout ce qui se fait en vertu de la volonté nationale régulièrement exprimée est légitime. Cette volonté ne peut pas se présumer, se dénaturer, se supposer; donc elle ne peut être admise qu'autant qu'elle est constatée. Pour arriver à cette manifestation, il faut bien que les citoyens jouissent de leurs droits, qu'ils puissent voter librement et exprimer librement aussi leur opinion; mais ils peuvent déterminer les cas où ces libertés seront pratiquées sans réserve et les cas où elles seront primées par le droit supérieur de salut public. Nous ne faisons pas les hypocrites, on le voit bien; nous ne disons pas, nous, qu'il n'y a pas de circonstances où la volonté souveraine du peuple puisse suspendre un droit provisoirement et se préserver de toute atteinte par les moyens que nous indiquons.

Les divers gouvernements qui se sont succédé ont agi contre la liberté sans s'appuyer sur le principe de souveraineté d'une manière complète et positive, sans se raffermir par l'appel au pays; ils ont frappé et proscrit sans savoir au juste s'ils étaient en ceci d'accord avec les intentions des majorités. C'est ce qui a été cause de leur faiblesse et a amené leur chute. Ainsi, le Directoire a violé la constitution, comme Charles X l'a fait, dans un intérêt personnel, égoïste, soi-disant pour sauver l'Etat. Quant à nous, nous ne faisons pas de l'Etat une abstraction, un être à part, ayant des intérêts spéciaux et distincts des intérêts généraux; aussi sommes-nous persuadés que c'est cette fausse voie suivie par les gouvernements précédents qui a empêché le pays de soutenir solidement aucun pouvoir.

Napoléon s'était aussi imaginé qu'il résumait en lui seul la vo-

lonté nationale. Il a agi en conséquence, et il a fini par trouver le vide autour de lui, sans pouvoir ressaisir les fils conducteurs capables de rattacher à lui le pays. Il avait supprimé les organes des vœux populaires, et, pour éviter des conseils importuns, il s'était fait *pouvoir prépondérant et dominant*; mais il avait plus embrassé qu'il ne pouvait tenir, et il vit son sceptre se briser.

Nous repoussons donc la doctrine sur laquelle on fonde la prétendue sûreté de l'Etat. Nous la suppléons par la doctrine de la souveraineté du pays nettement pratiquée et mise constamment en action. Nous voulons enfin que la volonté publique ait des organes permanents qui agissent sans entraves et qui servent à faire connaître en toutes choses ce que veulent et réclament les majorités nationales. Nous ne voulons pas qu'à côté de ce pouvoir souverain du pays on place une royauté indépendante, une constitution immuable, des droits imprescriptibles.

La raison humaine ne peut pas accepter de limites absolues; il faut qu'elle puisse, au fur et à mesure qu'elle en reconnaît l'utilité, modifier les procédés à l'aide desquels elle accomplit sa destinée. Tout ce qui est *indépendant* se crée une existence irrationnelle, parce que nous ne regardons pas l'indépendance réelle comme possible; selon nous, tous les rouages sociaux doivent être coordonnés pour fonctionner concurremment les uns avec les autres et tendre à une même fin, c'est-à-dire au bien-être du plus grand nombre. Tous ces rouages doivent donc être unis étroitement les uns avec les autres, et on doit pouvoir les corriger quand on reconnaît qu'ils fonctionnent mal.

La *Gazette de France*, elle, ne pense pas qu'on puisse en aucun cas modifier la royauté dont elle veut gratifier la France; eh bien ! sur ce point important nous sommes en complet désaccord, et nous ne voulons pas qu'on puisse croire que nous acceptons son erreur. Elle veut un clergé indépendant; sur ce point encore nous ne pouvons rien lui concéder. Le pays formule sa volonté par la loi : le clergé doit être soumis à la loi, et ses membres doivent suivre ses prescriptions tout comme les autres citoyens.

Il ne peut pas y avoir de constitution fixe et immuable du clergé, et, si on lui accordait des droits spéciaux, on le verrait bientôt s'en servir contre le principe de souveraineté. Voilà, ce nous semble, qui est clair.

Nous ne sommes pas d'avis de recoudre le passé au présent par des transactions misérables, contraires à l'esprit de la révolution de 1789; nous ne voulons pas non plus entraver l'avenir en aidant à propager de fausses idées gouvernementales et en donnant à la liberté une interprétation funeste aux véritables droits du pays. Avant tout, nous demandons que la France ait une existence forte et réelle, qu'elle puisse agir par sa propre impulsion; nous demandons que ni au dedans ni au dehors on ne puisse opposer aucun intérêt contraire à son droit de libre activité, qu'au dedans on ne puisse superposer aucune institution qu'elle ne puisse changer selon ses besoins et ses vues; nous voulons qu'elle se possède sans réserve et sans entraves, sachant bien qu'elle seule peut se contenir et se diriger sans sortir

des limites du juste. Quand elle en est sortie, c'est qu'elle était possédée par les coteries qui voulaient plus qu'elle ne voulait ou plus qu'elle ne pouvait; quand elle s'est passionnée, irritée, c'est qu'elle a trouvé devant elle des prétentions insolites, qui se posaient comme inviolables. L'inviolabilité, c'est l'impeccabilité, et qu'on nous dise donc où est l'impeccabilité. Eh bien ! l'indépendance absolue résulte de la doctrine de l'impeccabilité. Qui veut être indépendant en tous points a la prétention de ne jamais être redressé et de ne jamais errer.

Ainsi, une fois pour toutes, nous voulons marcher avec ceux qui acceptent notre principe dans toute son étendue, sans réserve, sans arrière-pensée, sans morcellement. Ceux qui veulent diviser la souveraineté nationale ne sont pas des nôtres; ils disposent d'une chose qui ne leur appartient pas; ils préparent la voie à une usurpation. Ceux qui disent qu'il y a des droits au-dessus du droit du pays veulent faire triompher soit telle ou telle caste, soit tel ou tel homme; ils posent à l'encontre de l'intérêt général un intérêt spécial, et ils veulent que cet intérêt spécial ne puisse pas être mis en question. En vérité, à quoi ont donc tendu tous nos combats révolutionnaires depuis 1789, si ce n'est à faire admettre du moins en principe que tout pouvoir émane de la volonté nationale, que tout pouvoir en ressort et doit y être subordonné?

Au nombre des reproches que la *Gazette* nous adresse se trouve celui d'avoir demandé les fortifications de Paris. Nous avons demandé l'enceinte continue, moins les forts; mais quant au projet du gouvernement, nous l'avons formellement combattu. Nous voulions l'enceinte parce qu'elle peut servir à défendre le pays contre l'étranger; nous avons rejeté les forts parce qu'ils peuvent servir le despotisme. Nous avons accepté des fortifications ce que nous avons cru favorable à l'indépendance nationale; nous en avons repoussé ce qui nous a paru devoir servir à créer une force indépendante. Enfin, pour nous résumer, si nous nous opposons à l'alliance carlo-démocratique, si nous engageons nos amis politiques notamment à ne pas donner leurs votes aux candidats légitimistes, c'est qu'assurés de ne pas vouloir les mêmes choses qu'eux, et ne nous contentant pas d'un vain accord sur les mots, nous ne voulons pas faire suspecter notre loyauté et notre moralité.

Voilà pourquoi nous nous sommes réjouis en voyant le *National* repousser franchement et sans détour la candidature de M. de Genoude. Sa politique, quoi qu'il fasse et quoi qu'il dise, est tortueuse; elle n'est pas exempte de connivence avec la politique des cours étrangères. Croit-il donc que nous nous bornions à examiner seulement les déclarations qu'il publie dans la *Gazette*? croit-il que nous ne suivions pas les pérégrinations d'Henri V? Ses actes nous sont suffisamment connus pour pouvoir les juger.

Durant notre longue révolution, le parti légitimiste eut aussi dans son sein des hommes qui affirmaient que les intentions de Louis XVIII étaient libérales, qu'il doterait la France d'une bonne constitution, qu'il ne ferait rien sans elle. Eh bien ! il a octroyé la charte que la *Gazette* reconnaît aujourd'hui pour être une œuvre

FEUILLETON DU CENSEUR. — 16 ET 17 SEPTEMBRE.

LE COL D'ANTERNE.

(Suite.)

Les guides ont leurs idées. Malgré les ordres qu'il avait reçus, celui-ci vint au petit jour pour réveiller milord et le presser de partir. Milord, déjà blessé dans ses plus intimes susceptibilités par la façon bruyante dont s'y prenait le chasseur pour réveiller son monde, sortit du lit, vint mettre le nez à la fenêtre, et, voyant le ciel tout couvert de nuages, ne put contenir sa vive indignation.

— Vos été iune fourbe, Mosieur! iune fourbe! criait-il de derrière sa porte au guide; je connais votre estratagème... Je déclare encore iune fois que je ne paart pas s'il y ave iune sieule et unique nuage dans tute la circonférence de la firmamente!... Allé-voe en? Tute suite! tute!...

Le guide se retira en grommelant, mais sans trop comprendre le motif d'un si brusque accueil. Du reste, ses prédictions météorologiques ne tardèrent pas à se réaliser. Dès huit heures, le soleil perça le dais de nuages qui avait jusque-là plané sur la vallée, et bientôt, ayant dissipé les vapeurs évanouies plus légères, on le vit briller dans un ciel parfaitement pur. Alors seulement milord et sa fille, se décidant à partir, montèrent sur leurs mulets, qui, sellés et bridés, attendaient depuis près de deux heures devant l'auberge en compagnie du guide. Un troisième mulet portait leur valise à soi, par une route moins longue et plus facile. Environ vingt minutes après leur départ, ayant chargé sur mon dos mon petit havresac, je partis pieds sur leurs traces.

Cette montagne que nous gravissions est pittoresque, intéressante. Jusqu'à mi-hauteur, ce sont des croupes magnifiquement boisées. D'abord des noyers, puis des hêtres mêlés aux sapins, bientôt les premiers boueux dont le tremblant feuillage couronne des troncs sveltes et argentés, enfin les roches de Fitz. Ce sont ces roches qui s'élèvent vers la nue, usées, plus menaçantes à mesure qu'on s'en approche, et forment une vaste chaîne qui court du côté de Sallanches, où elle se termine par une majestueuse aiguille de Warens. De loin en loin, quelques hardis passeurs ont escaladé le Fitz; ils disent que sur cet âpre sommet on vire un lac sombre, profond, dont on raconte dans la contrée des choses étonnantes.

Cependant, vers onze heures, quelques nuages planaient au-dessus des gorges profondes. Le Mont-Blanc avait cet aspect mat qui laisse les roches du roc se dessiner toutes noires sur une blancheur terne, et du sud le vent soufflait par froides bouffées. Je songeai aux prédictions du guide, mais seulement pour rire du bon milord qui, afin de ne

pas tomber dans un piège imaginaire, s'en était tenu un très-réel à lui-même. De temps en temps, quand le taillis était moins épais et la pente plus escarpée, je voyais les deux mules au-dessus de ma tête. Milord et sa fille cheminaient sans mot dire, lorsque le guide, qui conduisait à la main le mulet de la jeune miss, s'était arrêté pour lui montrer quelque chose, il s'ensuivait une sorte d'altercation.

Il faut savoir que les guides en cet endroit montrent au voyageur une tache de couleur ferrugineuse qui se voit à une grande hauteur contre la paroi de Fitz; ils appellent cette tache l'*Homme de Fitz*, parce qu'ils prétendent qu'elle a la forme et l'aspect d'une culotte jaune, tandis que tout autour d'autres apparences complètent, selon eux, la figure du géant. C'est cette curiosité que le guide indiquait du doigt à la jeune miss; mais, pour lui montrer l'homme, il lui désignait la culotte. L'on sait tout ce que ce mot a d'inconvenant pour des oreilles anglaises; aussi une expression de haute prudence se peignit-elle sur le visage de la jeune personne, tandis que milord laissait voir sur le sien les signes de la plus haute indignation.

— Ici, en haut, à gauche, répétait le guide, une culotte jaune!

— Je défendé à vos, guide, de dire cette mote!...

— C'est que monsieur ne la voit pas. Tenez, juste au bout de mon bâton... une culotte jaune!

Ici la jeune miss redoubla de pudique malaise, et milord, outré de cette récidive, dit au guide :

— Vos été iune maproper, Mosieur! J'avé dite à vos de ne pas prononcer cette salle mote! Je prie vos d'avoir de l'obédience.

Puis, s'adressant à sa fille :

— Piquié la mieulette, Clara.

La caravane reprit sa route. Le guide, simple chasseur de chamois, guide seulement par occasion, et point au fait, comme le sont ceux de Chamounix, des *mœurs et coutumes*, comprenait toujours moins à qui il avait affaire; mais au fond, soucieux seulement de son salaire, il n'insista pas, et, mettant à sa bouche une énorme pipe bien bourrée de tabac qu'il venait de sortir de sa poche, il se mit à battre le briquet.

— Oh ! dit Clara à son père, le détestabel perfume, si cette gaçon voulu fumer son pipe!

— Je n'avé pas connaîté iune si intolérabel homme!

Et, s'adressant au guide, milord lui dit :

— Je défendé vos, guide, de fumer, pourquoi mon file il craigné la perfume!

— C'est pas du *perfum*, c'est du tabac, et du bon.

— C'est iune perfume mauvaise, je défendé vos!

— Eh bien ! tenez, la bête est sûre, je marcherai derrière...

— Oh ! oh ! ne quitté pas la mieulette ! dit Clara.

— Ne quitté pas ! s'écria milord. Ohé ! *what fellow we have there !* Je

defendé vos de fumer ! Si vos fumé, je refusé absolument de payer vos !

— Ah ben ! ceux-là... vaut mieux mener les bêtes à la foire, dit le guide en remettant sa pipe dans sa poche. Voyons, avançons, ajouta-t-il. Le temps se brouille ; il s'agit de passer les neiges.

Effectivement le ciel s'était de nouveau entièrement chargé de nuages; toutes les cimes étaient cachées, et le vent, déjà plus violent, faisait tourbillonner la poussière des ravins. Nous montions depuis près de trois heures, et néanmoins le haut du col paraissait encore éloigné. Depuis que nous avions atteint le bas des rochers de Fitz, en même temps que nous laissions derrière nous les dernières traces de végétation, ces rochers, que nous commençons à tourner, nous dérobaient la vue de la vallée de Servoz. La scène était donc changée : à gauche, des rocs verticaux; à droite, les bases du Buët, toutes de glaces et de pierres nues; autour de nous, une contrée déserte et morte, dont l'aspect n'était varié que par les blanches plaques de neige qui se montraient à chaque instant plus nombreuses pour devenir bientôt continues.

— J'avé la suspicion que cette drôle ne connaissé pas le vrai chemin, dit milord à Clara.

Puis, s'adressant au guide :

— Vos mené nous dans iune mauvaise chemin, guide ?

— Ici c'est pas de quoi se plaindre. Attendez d'être en haut. Avançons, avançons.

— Oh ! je craigné beaucoup, dit Clara à son père.

— Avançons, avançons, répliqua le guide. Vous n'avez pas voulu m'écouter hier ; c'est à savoir maintenant comme nous nous en tirerons.

— Je voulu retourner absolument ! s'écria la jeune miss très-effrayée.

— Impossible, mamzelle ; mais c'est sûr qu'il vaudrait mieux pour nous que nous fussions à cette heure de l'autre côté.

— Arrêtez la mieulette, guide ! arrêtez ! dit milord.

Le guide, tout préoccupé, ne tint compte de cette injonction.

— Arrêtez ! répéta la jeune miss.

— Arrêtez ! répéta milord, tute suite ! tute !

Le guide, sans arrêter et sans répondre, regardait attentivement le ciel en arrière de nous.

— C'est mauvais, dit-il.

Puis, arrêtant brusquement les mulets :

— Monsieur, Mamzelle, il faut descendre.

— Descendez ! s'écrièrent-ils tous deux à la fois.

— Et vite !... Retourner, c'est impossible. Voici la tourmente qui nous prend à dos : le vent nous l'amène grand train. Nous n'avons qu'une chance, c'est qu'elle ne nous attrape pas. Le col est loin encore ; si nous voulons y passer, nous périrons avant d'y arriver. Il faut grimper cette rampe à gauche ; elle abrège : au-delà nous sommes en dehors du vent...

étroite et imparfaite; et cette charte, Charles X l'a détruite, la *Gazette* aidant.

Si nous suivions les conseils de la *Gazette*, si nous travaillions avec elle à l'œuvre de reconstitution qu'elle désire, nous arriverions à des résultats identiques, nous tournerions dans un cercle vicieux; car nous pourrions contribuer à ramener les choses au point où elles se trouvaient avant 1830. Ce n'est pas là notre affaire, ce n'est pas là l'intérêt de la démocratie, assurément, et si nous nous tenons en garde contre certaines suggestions, c'est que nous avons pour le faire, comme on le voit, d'excellentes raisons.

Le *Journal des Débats* nous annonce que MM. de Glucksherg et de Nyon ont dû se présenter devant Tanger pour offrir à l'empereur de Maroc une dernière occasion de sauver son empire, et que les conditions sont exactement les mêmes que celles qui lui avaient été offertes avant la bataille de l'Isly et le bombardement de Tanger et de Mogador.

Ainsi, et c'est le *Journal des Débats* qui prend soin de nous le bien expliquer, on persiste à demander simplement à l'empereur qu'il fasse interner Abd-el Kader, c'est-à-dire qu'il le garde en réserve pour le lancer dans des temps plus propices sur l'Algérie; on persiste à demander le simple éloignement de l'armée marocaine des frontières de l'Algérie et la punition des officiers qui commandent cette armée.

L'éloignement de l'armée? Mais c'est une satisfaction illusoire, car en quelques marches l'ennemi aura repris l'offensive en atteignant de nouveau nos frontières. La punition des chefs de l'armée? Le principal de ces chefs est le fils de l'empereur: est-ce qu'il frappera son fils? En vérité, on dirait que c'est l'Angleterre elle-même qui a dicté ces conditions dérisoires, et qui sont ou impossibles à exécuter, ou insignifiantes dans les résultats qu'elles tendent à produire.

Supposons en effet que l'empereur accepte l'ultimatum: il essaiera d'interner Abd-el Kader; le pourra-t-il? Supposons qu'il le puisse; n'ouvrira-t-il pas les portes de sa résidence aussitôt qu'un cas de guerre se présentera? Les Arabes ne feront-ils pas mille efforts pour délivrer Abd-el Kader, qui est à leurs yeux un saint, un lieutenant de Mahomet? Et l'Angleterre ne les y aidera-t-elle pas? L'éloignement de l'armée n'est-il pas une clause sans aucune portée, et chacun ne sait-il pas que les Arabes peuvent réunir un corps de troupes en quelques jours sur un point où on ne le soupçonnait pas la veille? Punir les chefs de cette armée. L'empereur ne le peut pas sous peine d'une révolte générale, car c'est lui qui a encouragé l'armée et qui lui a donné le signal de l'attaque le jour de l'affaire de l'Isly. Or, la pensée des faiseurs de conditions est bizarre; ils veulent imposer au chef d'un pays une obligation d'où naîtrait un conflit qui renverserait ce chef.

Les avantages remportés sur le Maroc par les armées françaises devaient nous porter à faire deux demandes au Maroc: 1° l'extradition d'Abd-el Kader, mort ou vif; 2° une forte indemnité pour les frais de la guerre. C'est en livrant Abd-el Kader, notre plus puissant ennemi parce qu'il est le plus persévérant et le plus habile, qu'Abd-er-Rhaman prouverait qu'il est sincère dans son repentir, dans son désir de la paix, et on n'exigerait pas pour cela de lui un sacrifice contraire à ses sentiments de père. Une indemnité atteindrait sûrement le Maroc lui-même, car cette indemnité ne serait payée qu'à l'aide d'un impôt prélevé par tout le pays, et ce serait un moyen certain de faire sentir à tout l'empire que la guerre avec nous coûte non seulement des hommes, mais de l'argent.

D'ailleurs, devons-nous donc faire la guerre à nos dépens? « La France, disent les précepteurs des *Débats*, la France est assez riche pour paver sa gloire. » Non, Messieurs, la France n'est pas assez riche. Elle est écrasée d'impôts, elle a ses finances engagées pour de longues années, et elle aura prochainement de lourds sacrifices à faire, si elle veut enfin mettre sur le chantier assez de vaisseaux pour qu'on soit forcé de respecter sa marine; et vous dites qu'elle est assez riche! Non, elle n'est pas assez riche pour payer sa gloire, la gloire d'abattre quelques murailles et de bloquer un port, quand elle ne peut construire tous ses chemins de fer à la fois, qu'elle ajourne d'autres grands travaux et qu'elle refuse de rémunérer presque convenablement les instituteurs primaires et tant d'autres catégories de fonctionnaires qui n'ont pas de quoi vivre; quand elle laisse la Guadeloupe, bouleversée de fond en comble, s'épuiser seule en efforts presque vains pour surgir du

A bas! les mulets trouveront leur route... A bas donc!

Le sang-froid de cet homme imposa à milord, en même temps que ses paroles lui causaient une grande inquiétude. Il descendit sans mot dire; alors je m'approchai. La jeune miss était toute tremblante. Sans demander permission, je l'aidai à descendre de sa monture, tout en lui adressant quelques paroles rassurantes. Quand son père vit ses pieds délicats s'enfoncer profondément dans la neige, un mouvement d'effroi se peignit sur son visage.

— Guide, dis-je aussitôt à l'homme qui accrochait en toute hâte les étriers à la selle des mulets, c'est à vous de nous tirer d'ici. On m'a parlé de votre courage, de votre force; vous êtes Félis, le plus habile chasseur de la vallée; nous nous confions à vous.

Me tournant ensuite vers milord :

— N'ayez pas de crainte, monsieur; je suis aussi fort habitué aux montagnes. Ce brave homme et moi, nous soutiendrons mademoiselle, vint-elle à fléchir sous l'excès de la fatigue.

— Obligez, me répondit-il tout distrait par une vive émotion.

Moins troublé que l'Anglais, je n'étais pas moins inquiet. Les récits du père, que j'avais à peine écoutés la veille, se présentaient à mon imagination et me faisaient juger notre situation très-périlleuse. Cet homme m'avait raconté dans tous leurs détails les circonstances qui avaient accompagné la mort du jeune Anglais, celle de la femme de Pierre; il me semblait les voir se reproduire toutes avec une effrayante vérité. La malheureuse, arrivée près du sommet, avait manqué de force pour s'enfuir, et, au bout de quelque temps elle avait périée enveloppée dans la tourmente. C'est un vent qui, s'engouffrant dans les anfractuosités de ces gorges étroites, y tourbillonne avec violence en déplaçant d'énormes masses de neige qui recouvrent comme d'un linceul tous les objets sur lesquels il promène ses fureurs. Or, c'était un tourbillon de cette sorte qui, s'élevant derrière nous comme du fond de la vallée, semblait devoir nous atteindre avant peu d'instant. Dès que le guide l'avait aperçu, et bien avant que nous pussions nous douter du danger, il ne l'avait plus quitté des yeux, mesurant avec sagacité sa distance, pressentant sa direction, et jugeant, avec un coup d'œil aussi sûr que prompt, qu'il fallait, pour ne pas périr, escalader au plus vite la pente qu'il venait de nous montrer.

Nous nous y engageâmes. A peine libres, les mulets s'étaient enfuis avec vitesse, la tête haute et les naseaux au vent. Guidés par leur instinct, ils avaient quitté le sentier par lequel nous étions venus, et, se jetant sur la gauche pour s'éloigner de la trombe, ils s'enfonçaient dans une gorge obscure, où bientôt nous les perdîmes de vue. « Avançons, arrivons, » criait sans cesse le guide. Mais la pente était si raide, que, sans la neige qui se tassait sous les pieds, il eût été impossible au plus habile chasseur de s'y tenir debout.

(Le Toulonnais.)

(La suite à un prochain numéro.)

milieu de ses ruines; quand enfin elle est à la veille de contracter un nouvel emprunt.

L'Angleterre a retiré de son alliance avec le gouvernement français tous les avantages qu'elle pouvait en obtenir; partout elle a substitué à notre influence détruite son influence toute puissante. Par peur de compromettre la paix à tout prix sans laquelle il désespérait de se maintenir à l'intérieur en étouffant la révolution, le système immuable a laissé l'ambition de nos éternels ennemis opérer par la diplomatie des conquêtes qu'ils eussent à peine osé attendre des chances de la guerre.

Aujourd'hui l'opinion publique est tellement exaspérée en France, que le Foreign-Office se flatterait en vain de rechercher de nouvelles concessions, sans risquer de compromettre l'ordre de choses dont la complaisance a si bien secondé ses plans. Le gouvernement anglais est d'ailleurs assez habile pour entrevoir dans un avenir qui ne saurait être éloigné l'explosion de cette haine qui ferment chez nous contre cette insatiable aristocratie de marchands. Il ne doute donc pas que le dénouement de ce régime approche; il ne doute pas que d'invincibles obstacles moraux ne lui permettent plus d'exploiter l'entente cordiale aussi largement qu'il a fait depuis quatorze ans, et que prochainement la guerre avec la France peut être produite forcément par une circonstance ou par une autre.

Dans cette situation, qu'a-t-il donc à faire? Tourner ses vues d'un autre côté, rechercher l'alliance actuellement la plus profitable à ses intérêts, tout en maintenant hypocritement et officiellement ses relations avec nous. Rien n'est donc plus vraisemblable que la nouvelle publiée hier par le *Commerce* de la conclusion d'un traité entre l'Angleterre, qui n'a plus de bénéfices à retirer de l'entente cordiale, et la Russie, qui n'a cessé d'être hostile à la France.

L'heure n'est pas encore venue de révéler cette alliance nouvelle. Il faut, avant tout, calmer l'Irlande par quelques concessions dérisoires, armer tous les navires, fortifier tous les ports, prendre, en un mot, toutes les mesures utiles pour faire face aux événements auxquels on se prépare déjà dans l'ombre. Puis, quand on aura endormi la France par des manifestations amicales, quand on aura fêté le roi des Français et ses trop crédules ministres, quand, sur tous les points du globe, dans l'Océan et sur la Méditerranée, les vaisseaux britanniques auront reçu le mot d'ordre, quand tous les ambassadeurs auront agi auprès de tous les gouvernements, la presse de Londres, comme elle a déjà fait en 1840 pour le traité Brunow, révélera à l'Europe le traité Nesselrode.

On la France, prise à l'improviste, condamnée à l'impuissance parce qu'elle n'aura, selon l'aveu déjà nettement formulé d'une feuille conservatrice, ni alliés, ni armée, ni marine, et dominée encore par les hommes qui l'ont si fatalement gouvernée depuis quatorze ans, acceptera dans l'inaction ce nouveau désastre et cette nouvelle déclaration d'hostilité, ou, si elle manifeste quelque velléité d'y répondre, elle verra assaillir à la fois toutes ses possessions, inquiéter tous ses amis isolés, menacer ses côtes et peut-être bombarder quelques uns de ses ports.

Cet avenir est sombre et cependant il n'effrayerait pas; il raviverait au contraire la France révolutionnaire, seule assez énergique, assez compacte, assez héroïque pour faire face aux événements; mais nos ennemis savent bien, ils s'en flattent du moins, qu'avec des déclamations belliqueuses, quelques allures guerrières et un revirement de ministres, le système immuable aurait des chances de prolonger sa durée, et s'ils ne comptent pas sur des trahisons, ils spéculent sur sa faiblesse. Ces espérances seront-elles déçues? Nous voulons le croire. Cependant ce n'est pas cette prévision qui les arrêterait. Ils savent qu'entre la France révolutionnaire et l'Europe absolutiste doit se vider tôt ou tard la grande question de l'émancipation et de la fraternité des peuples. Ils ont attendu le moment favorable pour se présenter le plus avantageusement possible dans la lutte. Pour eux ce moment est venu; ils sont prêts et nous qu'ils ont affaiblis et déconsidérés par quatorze années d'une alliance hypocrite, nous ne le sommes pas.

Il ne faut donc pas s'y tromper: de graves événements nous menacent; l'Angleterre y est entraînée par la force des choses et par son ambition. Nous n'avons pas su les prévenir; nous serons réduits à les subir.

On lit dans le *Sicéle*:

« Méhémet-Ali a cédé à des considérations puissantes. Il est regrettable sans doute qu'il ne les ait point pesées plus tôt, car, pour quoi le dissimuler? son abdication, retirée presque aussitôt que donnée, lui a fait tort dans l'esprit des peuples d'Orient et d'Occident. L'impression sera difficile à effacer, si jamais elle s'efface. Au lieu de s'arrêter ici à d'inutiles regrets, il faut considérer combien doivent être graves les révélations qui ont porté un moment le trouble dans l'esprit d'un homme aussi éminent que le vice-roi d'Egypte.

» L'Angleterre et la Russie se sont-elles mises d'accord sur le partage éventuel de l'empire ottoman, et pour son lot la Grande-Bretagne aurait-elle accepté l'Egypte, la Syrie et Tunis? Nos correspondants sont portés à le croire, sans s'imaginer pour cela que le pavillon britannique doit flotter immédiatement sur ces contrées. L'entreprise exige plus de soins et d'adresse. Les armées du czar, marchant tout d'une traite sur Constantinople, mettraient à l'instant l'Europe debout; il faut que la Russie assure ses étapes à travers les principautés danubiennes. L'œuvre est en bon train, et, pour que l'Autriche ne l'entrave pas, on appelle par des agitations incessantes son attention sur l'Italie.

» Tandis que le czar étend, affermit sa domination sur les Moldaves, les Valaques, les Serbes, l'aristocratie anglaise imite cette manœuvre en Egypte, en Syrie, à Tunis, et quand le moment sera venu, les gouvernements de ces pays disparaîtront. L'Angleterre espère qu'il sera possible alors d'empêcher la Russie de s'emparer de Bysance; le czar espère, lui, qu'il sera trop tard pour s'opposer au succès définitif de ses armes. Mais, quelle que fût l'issue de ces combinaisons, le monde en serait-il moins bouleversé? Voilà pourtant, si l'on en croit les bruits qui se répandent, où tendraient ces deux puissances qui se donnent hypocritement pour les gardiennes de la paix générale.

» Dans cette lutte déloyale, le Russe et l'Anglais se flattent d'entraîner l'Allemagne par l'Autriche. Ce calcul sera déjoué par le bon sens des peuples allemands, nous en avons la ferme confiance; mais il existe, il sera suivi avec persévérance. Ce n'est donc pas sans inquiétude que nous pouvons penser à la ténacité, à l'audace de nos adversaires et à l'impéritie de notre gouvernement.

Paris, le 14 septembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On pense qu'outre M. Guizot et M. de Mackau, Louis-Philippe emmènera avec lui à Windsor le duc de Montpensier et le duc d'Aumale.

— On assure que le mariage du duc d'Aumale aura lieu au retour du voyage de Louis-Philippe en Angleterre. On s'occupe déjà d'agrandir les appartements qu'il doit occuper aux Tuileries, en y réunissant ceux de son jeune frère. Les deux princes se partageraient le deuxième étage du pavillon de Flore; désormais cet étage sera réservé au duc d'Aumale. On a fait pour le duc de Montpensier, l'étage supérieur, de nouveaux appartements qui viennent d'être achevés.

— Le *Gomer*, à bord duquel le roi doit se rendre en Angleterre, est le plus important de nos bateaux à vapeur. Il est de la force de 450 chevaux et porte 20 bouches à feu. Il a été construit à Rochefort pour le service transatlantique, et a exécuté à travers les mers il a été complètement éprouvé. La capacité du *Gomer* est très-vaste et la distribution en est très-commodément établie pour le service des passagers. Le roi aura pour lui et pour toutes les personnes de sa suite un appartement complet avec toutes ses dépendances. On ne connaît pas encore positivement le nom des bâtiments qui doivent composer la flottille chargée d'escorter le roi, sous le commandement du contre-amiral de La Susse; mais on pense qu'elle ne sera formée que de navires à vapeur.

— On a parlé de la création de deux consulats-généraux, l'un en Espagne, l'autre à Constantinople. Ce projet, auquel on a sérieusement pensé, a été ajourné; mais on doit y revenir prochainement.

— Un élève distingué de l'Ecole Polytechnique, logé dans un hôtel garni de la rue Mazarine, avait vu toutes ses ressources s'épuiser. Une fausse honte l'avait empêché de s'adresser à ses amis, et il avait une famille peu fortunée. Avant-hier soir, il s'est précipité du troisième étage de l'hôtel et s'est brisé un bras en trois endroits; on l'a transporté à l'Ecole Polytechnique, où il a été reçu à l'infirmerie. Celui-là du moins sera rentré à l'Ecole. Peut-être messieurs de la commission vont-ils juger à propos de se réunir, et peut-être M. Soult daignera-t-il les prier, du fond de sa résidence, de commencer leurs travaux, quand il aura connu ce déplorable accident.

— M. le maréchal Soult est de plus en plus la proie du mal qui le fait souffrir depuis quelque temps, c'est-à-dire l'enflure aux jambes. Ses douleurs sont chaque jour plus poignantes, et les médecins ne sont pas sans inquiétude.

Bulletin de la Bourse de Paris du 14 septembre 1844.

Encore une bourse nulle. La rente a ouvert au parquet à 81 80, et elle est restée entre ce cours et 81 85. Au moment de la clôture, elle a un peu fléchi, et le dernier cours a été 81 80 au parquet et 81 77 1/2 dans la coulisse.

Aucune nouvelle.

Cinq pour cent	119 60	Trois pour cent belge	63 1/2
Quatre et demi pour cent	102 40	Banque belge	63 1/2
Quatre pour cent	81 85	Caisse Lafitte	407 5
Trois pour cent	3060	— — — — —	5051 25
Actions de la Banque	1443 5	CHEMINS DE FER	
Obligations de Paris	93 70	Paris à Rouen	990 30
Rentes de Naples	105 1/2	Paris à Orléans	982 30
Etats romains	0 0	Rouen au Havre	752 30
Actions d'Espagne	0 0	Strasbourg à Bâle	258 75
Cinq pour cent belge	0 0		

Croirait-on que la commission nommée pour examiner les règlements de l'Ecole polytechnique et pour fixer provisoirement les bases de ce qu'on appelle une réorganisation ne s'est pas encore réunie une seule fois? Ne dirait-on pas qu'il s'agit de l'embrigadement des gardes champêtres ou de toute autre mesure semblable et qui peut souffrir quelques délais?

M. de Mackau avait promis, en signant l'ordonnance de licenciement, qu'aucun des élèves ne verrait sa carrière brisée. Il n'avait, a-t-il dit depuis, signé qu'à cette condition. Cependant les élèves ne savent rien de nouveau sur leur sort. Lors du licenciement, ils avaient la mémoire remplie des leçons de leurs professeurs et pouvaient passer leurs examens; aujourd'hui les vacances forcées qu'ils ont eues ont nui au résultat de leurs travaux. Le ministre de la guerre ne veut-il donc pas obvier aux inconvénients d'un tel état de choses, qui appelle un prompt remède?

Il est arrivé de Valparaiso à Brest un navire depuis plusieurs jours. Ce navire a passé par Taiti n'est-il pas extraordinaire que l'on n'ait pas reçu de lettres par ce bâtiment? Si le gouvernement en a reçu, il est bien coupable de ne pas les publier. S'il n'en a pas reçu, il est à coup sûr bien mal informé par ses agents.

Le *Sun* publie une meilleure reproduction que les autres journaux du meeting irlandais du 9 et du discours d'O'Connell. Nous en reproduisons un court passage, qui montre à la fois que la verve d'O'Connell n'est pas refroidie, et qu'il est toujours le chef absolu et impérieux des repealers:

« Si les Anglais refusent de nous aider, a dit l'illustre agitateur, nous reviendrons en Irlande, et nous dirons à nos concitoyens: « Ne comptez plus sur John Bull, n'ayez plus foi que dans votre » parlement de Collège-Green. » Je crois cependant que la mission aurait du succès, et il y aurait bien des curieux qui viendraient pour voir le lion qui a été en cage trois mois! Mais les ministres échapperont-ils au châtiement? (Murmures contre les ministres.) Sir J. Graham échappera-t-il? (Non! non!)

» C'était trop fort, car cet homme a eu l'inconcevable impudence de qualifier, en leur absence, deux membres de la chambre des communes de conspirateurs condamnés!

» Une voix, avec force: Il en a menti!

» O'Connell, reprenant: Vous voilà, monsieur l'interrupteur, aussi incivil que sir J. Graham. Quant à moi, je ne veux pas l'appeler ainsi; je préfère l'appeler l'ouvreur de lettres en toutes lettres (Hilarité.) Et sir Robert Peel, à qui Sheil prouve toute l'infirmité de notre procès, et qui a l'impudence, la fausseté insigne et grossière de dire que nous avons été bien jugés!

» Plusieurs voix: Il en a menti!

» O'Connell, reprenant: A coup sûr! Voilà pourtant le ministre d'Angleterre, le premier ministre du premier pays du monde! (Applaudissements mêlés de rires.) Bien jugés! Ah! oui, vraiment, mon gentil sir Robert! Ah! mon brave homme (se tournant vers l'interrupteur), vous aviez tort de dire qu'il en avait menti; j'ai pensé que nous avions été assez bien jugés pour des catholiques irlandais. (Applaudissements.)

On écrit de Manchester au *Morning-Post*:

« Dimanche dernier, une scène pitoyable a eu lieu à la chapelle de Saint-Patrick. Depuis les troubles de la ligue, en 1842, un détachement d'infanterie a été mis en station dans un ancien moulin à blé de Tib-Street, parce qu'il se trouve plus au centre de la ville que les deux casernes. Les soldats catholiques de ce détachement avaient l'habitude d'entendre la messe à l'officier. Il y a environ trois semaines, le révérend Daniel Hurne commença, au milieu de l'office divin, une prière pour la mise en liberté d'O'Connell. Il

dit que c'était un jour glorieux pour l'Irlande que celui où son protecteur recouvrait la liberté, et qu'un jour serait consacré à des réjouissances publiques. Le lieutenant Dawson, qui commandait le détachement de jour-là, sortit immédiatement et ordonna à ses hommes de le suivre; ils retournèrent aux casernes sans la moindre résistance. Hier les vœux du prêtre étaient accomplis. Très-peu d'Irlandais, partisans du repeal, se rendirent à leur travail. Résolus de montrer leur estime pour O'Connell, ils formèrent une procession, et, précédés de musiciens, ils parcoururent les principales rues de la ville portant des bannières couvertes d'inscriptions. »

On lit dans la *Revue de Paris* :

« On assure que M. le comte Joubert sera compris dans la prochaine promotion à la pairie. M. Joubert paraît vouloir tout-à-fait se retirer des orages de la vie politique du Palais-Bourbon pour entrer dans une sphère plus calme. »

On lit dans le même journal :

« M. Alexandre Petit, architecte, qui, au mois d'octobre dernier, se rendit à la Guadeloupe pour étudier sur les lieux un projet de reconstruction de la Pointe-à-Pitre, doit s'embarquer le 18 au Havre pour les Antilles. Ce projet a été approuvé par le gouverneur contre-amiral Gourbeyre et par le ministre de la marine. La ville sera reconstruite sur un plan tout-à-fait nouveau. Malheureusement les travaux ne pourront être poussés avec la vigueur qu'il faudrait, par suite de l'insuffisance des fonds jusqu'à ce jour disponibles pour cette coûteuse entreprise. »

Un arrêté du roi des Belges du 7 septembre ordonne la mise à exécution immédiate des conditions auxquelles la Belgique a consenti dans le traité du 1^{er} septembre conclu avec le Zollverein.

Voici le texte de cet arrêté :

« Art. 1^{er}. Les navires prussiens cessent d'être soumis, dans les ports belges, à d'autres droits de tonnage et de pilotage que ceux dont sont passibles les navires nationaux. »

« La suspension du remboursement du péage de l'Escaut est levée à l'égard des navires prussiens. »

« Art. 2. Le droit de douane sur les vins originaires du Zollverein, tant par terre que par mer, est réduit à cinquante centimes par hectolitre pour les vins en cercles et à deux francs par hectolitre pour les vins en bouteilles; le droit d'accise existant actuellement sur les mêmes vins est réduit à 25 0/0. »

« Art. 3. Le droit d'entrée existant sur les tissus de soie originaires du Zollverein est réduit de 20 0/0. »

On lit dans le *Moniteur belge* :

« Cet arrêté royal aura pour effet de faire cesser immédiatement, sans attendre l'échange des ratifications du traité, la surtaxe dont les fontes et fers belges sont frappés à leur entrée en Prusse depuis le 1^{er} septembre. »

On nous adresse la lettre suivante :

« Eaux-Bonnes, 12 septembre 1844. »

« Monsieur, »

« Je lis dans un de vos derniers numéros le passage suivant, extrait du rapport de M. le préfet au conseil-général :

« Ponts dans l'axe du cours du Midi. »

« Après avoir adjugé depuis votre dernière session la construction des ponts sur le Rhône et sur la Saône dans l'axe du cours du Midi, je n'ai malheureusement rien de satisfaisant à dire sur l'état dans lequel je trouve cette affaire. Aux contestations déjà tranchées par le conseil de préfecture il semble qu'on se propose d'ajouter des contestations nouvelles, et l'administration a lieu de craindre, de la part du concessionnaire, des retards systématiques dans l'exécution de son entreprise. Obligé de faire vider, suivant les formes légales, les incidents qui viendraient à surgir, nous ne laisserons du moins, dans la mesure de notre pouvoir, périmer aucun droit, renouveler aucun délai, obtenir aucun ajournement inutile. Il est temps que le midi de la ville jouisse enfin d'une voie de communication pour l'ouverture de laquelle ses habitants n'avaient reculé devant aucun sacrifice. »

« Vos lecteurs ont pu croire, en lisant cet article, que j'ai pu obtenir de notre gouvernement des ménagements comme concessionnaire de travaux publics; je n'ai jamais réclamé de lui que la plus stricte et la plus rigoureuse justice. Je poursuis depuis dix-huit ans l'exécution des ponts du cours du Midi, et suis en mesure de prouver que tous les retards proviennent de la négligence ou de l'impéritie de l'administration. »

« Au lieu de m'attaquer, M. le préfet aurait dû justifier le ministère des reproches que lui adressent tout haut, à Lyon, ses meilleurs amis politiques, au sujet des concessions de chemins de fer; il a préféré calomnier un pauvre entrepreneur, recommandable seulement par son caractère indépendant et quelques succès comme ingénieur. Ah! si j'étais un Anglais... quelle semonce recevrait M. le préfet ! »

« Veuillez insérer, je vous prie, ma réponse dans un de vos prochains numéros. »

« Recevez, etc. »

J. SEGUIN. »

Chronique.

LYON.

On nous adresse la note suivante :

« M. Sauzet est un homme ordinairement bien informé; il faut qu'il sache à quoi s'en tenir sur une prochaine dissolution, car il commence déjà ses courses électorales. Ce qui nous étonne, c'est que ce n'est pas à Lyon qu'il les a entreprises. On nous apprend de Vienne qu'il vient d'y faire de nombreuses visites, en compagnie de M. Frèrejean, dernier candidat malheureux de ce collège. Peut-être y a-t-il de la maladresse à se faire patronner par un homme qui n'a pas réussi pour son propre compte. Quoi qu'il en soit à cet égard, il faut que tout le monde sache ce que signifient ces démarches. M. Sauzet abandonne-t-il le collège de Lyon? qu'il le dise, afin qu'on se prépare à cette désertion fort peu regrettable. Veut-il, au contraire, faire du collège de Vienne un *en cas*? Il faut encore que les électeurs qui le composent en soient informés pour qu'ils n'ignorent pas qu'on ne leur demande pas leurs suffrages à titre de témoignage de confiance, mais comme un moyen de conserver à tout prix une position que l'on perd parce que sans doute on n'a pas mérité d'y être maintenu. »

« On nous assure que, ces jours derniers, on a retiré de la Saône le cadavre d'une jeune fille qui aurait été assassinée. »

« M. Dumon, ministre des travaux publics, vient de quitter Paris pour visiter les grands travaux en cours d'exécution dans les départements de l'Est et du Midi. Il paraît positif que M. Dumon passera à Lyon et descendra le Rhône jusqu'à Avignon. »

« M. le ministre de l'instruction publique vient de souscrire pour vingt exemplaires au *Romancero du Cid*, traduit par M. Antony Réal. »

« La seconde tentative de vente, à la chaleur des enchères, des terrains de la Poudrière, qui a eu lieu jeudi 12 septembre, n'a pas eu plus de résultat que la première, bien qu'une diminution d'environ 140,000 f. eût été faite sur la mise à prix de la précédente adjudication. »

« La masse à vendre était divisée en six lots ainsi cotés : le premier, à 85 f. le mètre carré; les deuxième, troisième et quatrième, à 75 f.; les cinquième et sixième, à 65 f. Le total des masses à aliéner s'élevait à 448,990 f. »

malgré cette diminution, aucun enchérisseur et même aucun soumissionnaire ne s'est présenté; par conséquent, aucune vente n'a eu lieu.

— On lit dans l'*Observateur* :

« Nous avons pensé qu'on avait renoncé à mettre à exécution la cloison de tôle qui doit, sous prétexte d'abriter contre le vent les passants, faire du pont Morand une sorte de cénotaphe; il n'en est rien. L'ouvrage suspendu va reprendre son cours, et il y a dans la ville de Lyon des journaux qui regardent cela comme un avantage très-grand pour la circulation, qui devient toujours plus considérable entre la ville et les Brotteaux! »

— M. Bocage, dont le beau talent a été plusieurs fois apprécié dans notre cité, doit jouer ce soir le rôle de Brutus dans la pièce de *Lucrèce*, de M. Ponsard.

Nous ne doutons pas que cet excellent acteur ne contribue puissamment au succès de cette tragédie qui n'a pas encore été représentée à Lyon.

Spectacles du 16 septembre 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — Première représentation de M. Bocage : 1^o *Lucrèce*; 2^o la Lettre de Change.

CÉLESTINS. — Représentation au bénéfice de M^{me} veuve Noblecourt : 1^o Catherine, ou la Croix d'Or, vaudeville; 2^o intermède musical, où se feront entendre M^{mes} Miro-Camoin et Bouvard, MM. Poultier, George Hainl et Cherblanc; 3^o intermède de danse, dans lequel paraîtront M^{lle} Valentine, M^{me} Méline Durand et M. Grenier; 4^o la Polka en Province, avec la grande polka dansée par tous les artistes; 5^o la Chanoinesse, vaudeville.

CIRQUE DU GYMNASSE ARABE. — Les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi.

CÉRÉALES. — MARCHÉ AUX GRAINS DE LA GUILLOTIERE.

(Mercredi 11 et samedi 14 septembre 1844.)

Ces deux marchés ont été abondants en approvisionnements de céréales de toutes espèces.

Les blés se sont vendus avec assez de facilité 47 fr. 50 c. à 48 fr. l'hectolitre, ou 25 fr. 50 c. à 24 fr. les 100 kilogrammes.

Le seigle a été bien recherché par des acheteurs du Midi de 12 fr. 50 c. à 13 fr. l'hectolitre.

L'orge pour la brasserie est assez abondante au prix de 11 fr. 25 c. à 11 fr. 50 c. l'hectolitre.

Il n'y a que le commerce qui achète; la brasserie ne fait encore que peu d'achats. Quelques spéculateurs de cet article en offrent jusqu'à 12 fr.

Les arrivages en avoine sont assez abondants; malgré cela, cet article a une tendance à la hausse. Le cours a été de 6 fr. 75 c. à 7 fr. l'hectolitre.

Farines. — La boulangerie met un peu plus d'empressement aux achats qu'il y a quelques jours.

Le cours est de : 1^{re} qualité, 19 fr. les 50 kilogrammes, ou 47 fr. 50 c. l'hectolitre de 125 kilogrammes; 2^e qualité, 17 fr. les 50 kilogrammes, ou 42 fr. 50 c. l'hectolitre.

DÉPARTEMENTS.

Les artilleurs et les sapeurs-pompiers de la garde nationale de Vienne, réunis dans un banquet à l'occasion des fêtes de juillet, ont eu la patriotique idée d'ouvrir une souscription destinée à couvrir les frais d'une pierre commémorative qui serait placée au-dessus de la modeste maison où est né Pierre Druge, le plus intrépide cavalier des armées républicaines. Ce Viennois rendit de si grands et de si importants services à la République, comme chef de partisans, qu'il fut mandé par les représentants du peuple pour recevoir les honneurs dus à sa bravoure et faire le récit de ses nombreuses actions d'éclat. Druge avait gagné une à une, et à titre d'honneur, toutes les armes nécessaires au cavalier. Quelque temps avant sa mort, il avait été nommé colonel de hussards.

Nous sommes assurés d'avance que l'autorité municipale et tous nos concitoyens s'empresseront de s'associer à cet hommage public rendu à la mémoire d'un brave qui a bien mérité de la cité et de la patrie.

La liste de souscription est déposée chez M. Chapuis, traiteur, capitaine des sapeurs-pompiers. (*Journal de Vienne.*)

— Un bouvier a été écrasé mercredi dernier à La Fouillouse par la diligence Caillard et C^e de Paris à Saint-Etienne. Cet homme a été tellement effrayé en voyant arriver sur lui la diligence, qu'il a eu de se mettre à l'écart, il s'est jeté au devant des chevaux, qui l'ont mutilé sous leurs pieds, et les roues lui ont passé sur le corps. Ce malheureux ne donnait plus aucun signe de vie quand on l'a relevé.

Nous apprenons que la justice informe sur cet accident.

— La réunion du comice agricole des cantons d'Hauteville, Brénod, Ambérieux, Saint-Rambert, etc., qui a eu lieu mercredi à Ambérieux, a été aussi nombreuse que brillante et utile, quoique la pluie soit venue contrarier la fin de la séance.

Un concours de charrues et d'autres instruments aratoires s'est fait remarquer et a mis les cultivateurs dans le cas d'apprécier celle qui convient le mieux aux besoins de la culture.

Il y a eu aussi une exposition de produits agricoles, de fruits et de fleurs.

Des membres instruits du comice et des vétérinaires se sont livrés à d'utiles dissertations sur les maladies des bestiaux.

Les cantons de Lagnieu et d'Ambérieux ont présenté quelques beaux taureaux; cependant il a semblé qu'ils sont moins riches sous ce rapport que plusieurs autres cantons de l'arrondissement.

Les primes annoncées ont été distribuées.

(*Courrier de l'Ain.*)

— Un cas d'hydrophobie vient d'avoir lieu dans la commune de Rives (Isère) sur une jeune fille de quinze ans mordue à la joue il y a environ un mois. Elle ressentit au bout de vingt jours les premiers symptômes précurseurs des souffrances affreuses dans lesquelles s'est brisée son existence peu de jours après.

On cite également un village près de Rives où six personnes auraient été mordues par un chien furieux.

— Depuis quelque temps, des pièces de cinq et dix centimes fausses étaient mises en circulation à Villefranche et dans les environs. On avait remarqué que ces pièces étaient présentées par des enfants, en échange de pain et autres comestibles. La police fit des recherches et découvrit que ces enfants étaient fils d'un nommé Granger, taillandier à la Claire. Perquisition ayant été faite au domicile de ce dernier, on saisit plusieurs de ces pièces et les instruments qui avaient servi à les fabriquer. Granger chercha à se soustraire par la fuite aux poursuites qui le menaçaient; mais il fut bientôt arrêté. (*Journal de Villefranche.*)

— Dimanche dernier, le sieur Lapière, cordonnier à Villefranche, allait à Lyon dans une voiture publique. En arrivant au bas de la montée de Limonest, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. La mort avait été si prompte que ses voisins ne s'en aperçurent nullement; ce ne fut que lorsqu'ils descendirent pour gravir la montée à pied, que le corps privé d'appui tomba dans la voiture. Le conducteur mit la plus grande hâte pour arriver au bourg

de Limonest. Un médecin fut appelé; mais tous ses secours furent inutiles. (*Idem.*)

Nouvelles diverses.

On lit dans l'*Indicateur de Bordeaux* :

« La salle du Casino avait attiré l'élite de notre société, qui avait voulu répondre à l'appel qui lui avait été fait par MM. Charles Durand et Lafont en faveur des malheureux. »

« Plus de 800 personnes étaient venues pour payer à la fois leur tribut au malheur et applaudir encore le grand artiste qui fut le brillant émule de Talma et l'une des gloires du Théâtre-Français. »

« M. Charles Durand, l'éloquent professeur dont les cours ont été suivis par un nombreux auditoire avec une faveur si méritée, a, dans une improvisation animée, faite dans un style élégant et chaleureux, rappelé les bienfaits inépuisables de la charité, au nom de laquelle cette réunion si nombreuse avait été convoquée. »

« Les deux grandes scènes d'*Athalie* et du *Misanthrope*, dialoguées par MM. Charles Durand et Lafont, ont été dites avec ce sentiment exquis de l'art qui n'appartient qu'aux hommes d'élite dont l'esprit est vivement pénétré de l'étude des grands maîtres et de la scène. Lafont a été digne de toute sa grande renommée; il a récité Molière et Racine avec tout le prestige d'une déclamation savante et admirablement nuancée. L'assemblée entière a applaudi avec enthousiasme aux beautés de ce magnifique talent, toujours si jeune, et qui est demeuré l'honneur et la gloire de notre scène. M. Charles Durand a parfaitement secondé M. Lafont. »

« M. l'archevêque et un grand nombre de premiers fonctionnaires de notre ville assistaient à cette solennité littéraire, dont le souvenir vivra long-temps parmi nous. »

— La récolte est terminée dans les environs de Belfort (Haut-Rhin); elle a donné des produits abondants et de bonne qualité; aussi les provisions sont-elles à un prix modéré sur les marchés; les légumes et les fruits y sont également amenés en quantité. La levée des regains se termine en ce moment par un temps favorable; les pluies qu'il a fait dans le commencement d'août les ont multipliés d'une manière prodigieuse; leur quantité égale celle du foin et leur qualité est excellente. Il ne reste à présent dans les champs que quelques orges et les pommes de terre, qui promettent une récolte comme, au dire des cultivateurs, on n'en a pas vu depuis trente ans, sous le rapport du nombre et de la belle venue.

— On écrit de Douai, le 5 septembre :

« Les ouvriers employés au chemin de fer ont suspendu leurs travaux à la porte de Lille. Le motif de leur refus est l'insuffisance du salaire qui leur est alloué pour chaque journée de travail. »

Tribunaux.

L'AMOUR, LE VIN ET LE COUTEAU.

Deux amants parfaitement dignes de s'estimer et de se comprendre, Pierre Breton, repris de justice, et Louise Dumont, domestique dans une maison de tolérance du Marché-aux-Veaux, s'étaient aimés d'amour tendre, puis s'étaient séparés assez violemment.

Le 2 août dernier, Louise Dumont, en allant à la préfecture de police de Paris pour faire une commission de sa maîtresse, rencontra son ancien adorateur; on entra dans un cabaret pour célébrer cette heureuse réunion, et l'on arrosa les souvenirs du passé de nombreuses rasades de vin.

Si bien que les deux ames de cette honnête couple s'étaient élevées au même niveau; ils se jurèrent de s'adorer toujours et s'acheminèrent vers le domicile de Louise, où ils montèrent ensemble.

Quelques minutes après, Louise descendait précipitamment l'escalier et se présentait devant le maître de l'établissement, la figure ensanglantée, disant que son amant venait de lui porter trois coups de couteau.

Le charitable bourgeois fit aussitôt descendre Breton, et le campa à la porte avec sa victime, qui ne put que le lendemain s'échapper des mains de cet homme et porter une plainte pour les blessures qu'elle avait reçues.

Par suite de cette plainte, Breton comparait devant le tribunal correctionnel (6^e chambre), présidé par M. Chauveau-Lagarde.

Louise Dumont, principal témoin, s'avance à la barre. C'est une femme d'un âge mûr et d'un physique assez peu agréable.

M. le président : Vous avez reçu des coups de couteau de Breton?

Louise : Moi! des coups de couteau! Qui est-ce qui a dit des menteries pareilles?

M. le président : Mais c'est vous-même, dans votre plainte devant M. le commissaire de police...

M. l'avocat du roi : Plainte dont vous avez confirmé les termes dans la déclaration que vous avez faite à M. le juge d'instruction.

Louise : Le commissaire!... le juge d'instruction!... Ah bon! par exemple!... Comment j'aurais-ty parlé de coups de couteau... puisque ce pauvre garçon ne m'a pas même donné une chiquenaude?

Breton : Oh! pour ça, incapable vis-à-vis du sexe.

M. l'avocat du roi : La présence du prévenu vous intimide peut-être; vous avez peur de lui.

« Louise, se redressant : Moi! peur de lui! Ah oui! je me moque pas mal de lui!... Moi! peur d'un homme! jamais!

M. l'avocat du roi : Quel motif avez-vous donc pour contredire les termes de votre plainte et de votre déposition?

Louise : C'est ces messieurs qui ont écrit tout ça; il faut qu'ils soient sourds, ou qu'ils aient entendu de travers. J'ai dit « Nous étions un peu ribottés, nous nous sommes pris de bec; alors moi, je me suis cogné le front à la commode. » Voilà tout. Possible qu'au lieu de ça, ils aient entendu couteau; mais c'est pas ma faute ni celle de ce pauvre Breton.

Breton adopte un système un peu moins négatif.

Je nettoie ma pipe avec mon couteau, dit-il, elle s'est jetée dessus; pas fait exprès, parole!

Des témoins confirment la prévention.

Breton est condamné à quatre mois de prison.

Nouvelles Etrangères.

MADRID, le 8 septembre 1844. — On attend ici aujourd'hui ou demain M. Martinez de la Rosa, et chacun établit sur cette arrivée des conjectures plus ou moins justes quant à l'avenir et à la modification du cabinet actuel.

Les uns disent que l'inventeur de l'*Estatuto réal*, libéral par les paroles et absolutiste par les actes, se chargera du portefeuille des affaires étrangères, sous la direction immédiate de la camarilla apostolique qui entoure la reine-mère. On ajoute que, fidèle imitateur du marquis de Viluma, sa mission principale sera de combattre le parti constitutionnel, représenté par le général Narvaez, et de briser définitivement le joug qui depuis si long-temps fait marcher à la remorque des chefs de l'armée tous les gouvernements qui se sont succédés.

En effet, non seulement, pendant la guerre, les ministres vivaient et mouraient des victoires et des défaites des généraux, et n'adoptaient jamais une mesure politique sans obtenir l'approbation préalable du général en chef; mais encore, depuis la paix, nous avons vu se perpétuer ce servile assujétissement à l'action militaire, qui a fait passer l'autorité des mains du duc déchu à un autre général, qui probablement ne l'abandonnera que pour la remettre une troisième fois entre les mains de quelque soldat heureux.

D'autres personnes prétendent que M. Martinez de la Rosa n'entrera dans aucune combinaison ministérielle, et que le cabinet subira plusieurs modifications: M. Orlando serait appelé aux finances, en remplacement de M. Mon, qui passerait aux affaires étrangères; M. Burgos sera placé à l'intérieur; le général Armero restera à la marine, comme MM. Mayans et Narvaez à la justice et à la guerre. De nouveaux ministères seraient créés, l'un du commerce, l'autre de l'instruction publique; ces portefeuilles sont, assure-t-on, destinés à MM. Pidal et Olivan.

Le premier de ces bruits paraît beaucoup plus fondé que le dernier, car il est plus que probable que le parti carliste cherchera à contrebalancer dans le cabinet le pouvoir du général Narvaez, et qu'à défaut du marquis de Viluma, il a jeté les yeux sur quelque autre personnage animé des mêmes passions réactionnaires.

A propos du marquis de Viluma, les journaux font ressortir un fait qui, à défaut d'autres preuves, suffirait pour prouver la tendance des personnes qui en ce moment dirigent la conduite de la reine Christine. En effet, c'est quelque chose de remarquable que le marquis de Viluma, qui représente en ce moment à Londres la personne et les intérêts de la reine Isabelle, se trouve en même temps, et sans aucune protestation de sa part, en tête de toutes les candidatures carlistes qui apparaissent; d'où il faut conclure de deux choses l'une: ou que ce diplomate joue deux parties à la fois, ou bien que, par une sorte de miracle non expliqué jusqu'à présent, les intérêts de don Carlos et ceux de la dynastie qui règne en vertu de la révocation de l'auto acordado sont identiques.

Pour l'homme qui observe et qui réfléchit, tous ces incidents prouvent l'existence d'un projet de transaction entre les deux branches rivales, transaction qui, comme on le sait, ne peut avoir lieu que par une combinaison matrimoniale.

La réserve et le silence que gardent la reine-mère et ses adeptes donnent lieu de croire qu'un plan machiavélique et ourdi dans l'ombre viendra tout-à-coup jeter un triste reflet sur l'état politique du pays et faire disparaître peut-être pour jamais toute trace des libertés castillanes.

Un autre correspondance de Madrid nous annonce l'inauguration du vaudeville français par des artistes récemment arrivés de Paris, et qui doivent donner leurs représentations à l'Instituto.

Un duel entre le danseur Petitpas et le comte de Chabrian, et dans lequel ce dernier a reçu un coup de feu à la figure, fait aussi le sujet de toutes les conversations de la capitale.

Nous donnons plus bas le relevé des suffrages que le parti modéré a obtenus aux dernières élections de Madrid. Ce relevé comprend les quatre jours qu'ont duré les opérations. Le pouvoir avait affiché un tel mépris de la légalité dans la rédaction des listes, ses projets de persécution contre les progressistes étaient si notoirement connus, que les électeurs libéraux ont préféré ne prendre aucune part à la lutte plutôt que de paraître sanctionner par leur présence des opérations entachées de fraude et d'arbitraire.

Quant au parti carlo-absolutiste, qui a voulu faire acte de présence, il n'a réuni qu'un très-petit nombre de voix, dont 338 se sont portées sur M. de Viluma et 144 sur M. de Medinaceli.

DÉPUTÉS.

MM. Martinez de la Rosa	2,266 suffrages.
Candido Nocedal	2,163
Antonio Alcalá Galiano	2,235
Fernandez de la Hoz	1,916
Pablo Cabrero	1,947
Bernardino Nunez Arenas	1,825
Le duc d'Abrantès	2,203
Manuel Guerrero	2,183
Eugenio Eguizabal	2,114
Le marquis de Povar	2,100

SÉNATEURS.

MM. Le duc de Castroterreno	2,258 suffrages.
Thomas Aznar	2,195
Le marquis de Penaflores	2,182
Domingo Ruiz de la Vega	2,237
Jose Goicochea	2,191
Le marquis de Miraflores	1,891

ANGLETERRE.

Les Anglais ne cessent pas leurs préparatifs d'armement, et ce doit être pour nous un grand avertissement.

« Une grande activité règne, dit le *Cork-Examiner*, dans les forts qui environnent notre rade (celle de Cork en Irlande), pour les mettre en état de défense. Au fort de Campden, on monte des canons de gros calibre, et l'on construit des fourneaux pour couler des balles et des bombes. »

— Le contre-amiral George Seymour est parti de Spithead, avec des instructions, à bord du *Colingwood*, de 80 canons, pour aller remplacer le contre-amiral Thomas dans le commandement de l'Océan Pacifique.

— Le *Morning-Herald* annonce, d'après une lettre de Larache que lui a transmise, dit-il, son correspondant de Marseille, que l'empereur du Maroc a refusé l'ultimatum du gouvernement français. Il est aussi obstiné que jamais et se prépare à une vigoureuse résistance. Il agit sans doute sous l'influence de cette pensée que dans la saison actuelle on n'entreprendra aucune opération nouvelle.

— On n'a pas encore découvert les auteurs du vol commis à Woolwich. On avait dit dernièrement que trois canons avaient été soustraits. Le *Sun* prétend qu'il s'agit de dix-neuf obusiers et d'autres objets. On a promis 100 livres sterling à ceux qui livreraient les coupables.

AMÉRIQUE.

Par le paquebot le *François 1^{er}*, entré au Havre un de ces jours derniers, on a reçu des nouvelles de New-York jusqu'au 16 août.

Voici ce qu'on lit en *post-scriptum* dans le *New-York Sun*:

« Nous apprenons à l'instant, par un extrait du *Baltimore-Sun*, qu'une extra-session du congrès a été résolue sur la nouvelle que le gouvernement anglais avait avancé au Mexique les quatre millions dont il avait besoin pour faire la guerre au Texas. Nous doutons cependant que l'Angleterre avance la somme demandée, car elle devait être levée par contribution forcée et non être mise comme emprunt.

Quoi qu'il en soit, une extra-session du congrès ne nous surprendrait pas, si elle était amenée par la guerre contre le Texas; ce serait une affaire très-importante. »

VARIÉTÉS.

CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ PRATIQUE D'AGRICULTURE

De Saint-Laurent-de-Mure (Isère)

Mercredi dernier, 11 septembre, a eu lieu à Saint-Laurent-de-Mure une solennité agricole qui a produit une vive impression sur la population des vastes plaines du département de l'Isère qui bordent et approvisionnent une partie de Lyon.

L'arrondissement de Vienne possédait depuis long-temps divers comices agricoles, dont l'un, celui de Meyzieux, est un des premiers créés en France. Pénétrés des grands services rendus à l'agriculture par ces institutions, les hommes intelligents qui les dirigent ont voulu leur donner une vie nouvelle et en doubler l'heureuse influence. Les trois comices de Meyzieux, d'Heyrieux et de la Verpillière ont mis en commun leurs ressources et constitué, avec l'aide efficace de l'administration, une société pratique d'agriculture qui vient d'être inaugurée par un double concours de labourage et de bestiaux.

De tous les points de la contrée, un grand nombre de concurrents étaient venus discuter les divers prix et primes offerts par la société.

Vingt et un laboureurs s'étaient fait inscrire; on avait choisi pour l'épreuve un vaste champ au bord de la route. Chacun, au signal donné, entame son sillon au son des instruments, et poursuit sa marche sous les yeux du jury, en présence d'une foule de cultivateurs qui suivent avec un vif intérêt les phases diverses de la lutte. On admirait généralement la profondeur et la régularité du travail, malgré la sécheresse et l'extrême dureté du sol.

L'attention se portait en même temps sur une charrue d'un modèle nouveau, exposée par M. le Ronce, agriculteur-mécanicien des Côtes-du-Nord, si connu par les divers établissements agricoles qu'il a organisés en Bretagne et dans d'autres parties de la France. Un accident arrivé à l'instrument au moment où il commençait à fonctionner a empêché d'en apprécier complètement le résultat.

M. le Ronce va d'ailleurs fonder aux environs de Lyon, et selon l'esprit qui a présidé à la fondation de Mettray, un établissement à la fois agricole et industriel, destiné à l'éducation des enfants trouvés, et qui, en achevant l'œuvre si admirablement commencée à l'hospice de la Charité, complètera cet ensemble d'institutions de bienfaisance dont Lyon se glorifie si juste titre. Il se propose, dans la création de cet établissement, de résoudre un important problème d'économie sociale: le faire subsister par lui-même avec le produit du travail des jeunes enfants, sans le rendre onéreux au département ni à l'Etat.

Dans un champ voisin étaient rassemblés les bestiaux amenés au concours. On remarquait dans le nombre un fort beau bœuf, quelques superbes

taureaux et génisses, et un grand nombre de jeunes élèves de la race pure de Schwytz, récemment introduite. La race chevaline figurait avec avantage, bien que le mode de culture du pays se prête moins à ce genre d'élevage.

Le premier prix de labour a été remporté avec une charrue Dombasle, valine, à MM. Rigaud et de Belcize pour la race bovine, et à M. Gaget pour le plus beau bœuf.

Les vainqueurs sont invités au banquet, où ils sont introduits aux applaudissements de leurs rivaux eux-mêmes. On remarque au milieu de plus de trois cents convives, propriétaires et agriculteurs, un grand nombre de dames élégamment parées; M. Dode, auditeur au conseil d'Etat, sous-préfet de Vienne plusieurs; membres du conseil-général de l'Isère; M. Rey, professeur à l'école vétérinaire de Lyon, qui avait bien voulu prêter au jury l'assistance de ses lumières; M. le Ronce, etc.

A la fin du repas, M. Roibet, juge de paix de Meyzieux, membre du conseil-général et président de la société, se lève, et, après quelques mots sur le concours, continue en ces termes:

« Nous devons encore nous féliciter, Messieurs, des progrès réalisés parmi nous depuis l'an passé dans l'élevage des bestiaux.

« Nous avons vu avec une vive satisfaction les nombreux échantillons de la belle race de Schwytz, qui tend à se substituer à la nôtre.

« Les élèves du pays sont généralement d'une beauté remarquable. Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher d'en regretter le petit nombre. C'est que, Messieurs, en agriculture, tous les progrès sont solidaires. La première culture, vous le savez, est celle des jachères; la seconde, celle des fourrages; la troisième, celle des racines et des tubercules. C'est à cette dernière que nous devons tendre sans cesse; alors seulement nous verrons dans nos exploitations ces grands troupeaux qui font la gloire et la richesse des cultures du Nord. Là, Messieurs, on voit des domaines de peu d'étendue, bien inférieurs à quelques-uns des nôtres, nourrir des centaines de têtes de bétail.

« Ces résultats doivent nous inspirer une vive émulation. De tous côtés vous entendez dire: Nos terres sont cultivées d'une manière complète; plus de jachères, plus rien à désirer. Non, Messieurs, la loi du progrès nous appelle à de nouveaux succès, de plus grands résultats, et votre zèle saura les réaliser.

« Il faut, Messieurs, que tous les membres de la société prennent d'exemple. Ce titre doit être écrit en caractères lisibles sur vos champs, vos récoltes, vos bâtiments. C'est ainsi que nous nous rendrons dignes de notre mission. L'agriculture n'est-elle pas la nourriture du pays, la première des industries? Ne sommes-nous pas à l'exercer vingt-cinq millions d'hommes sur trente-quatre?

« Soyons donc pénétrés de l'importance politique de notre rôle, de la valeur de nos travaux. Devenons tous, Messieurs, les auxiliaires des hommes qui, à la chambre des pairs et à la chambre des députés, sont les représentants de nos droits et de nos intérêts, qui sont aussi ceux de la France. Ainsi nous arriverons à obtenir sur la destinée de notre beau pays l'influence qui nous est due, et que nous nous rendrons toujours dignes d'exercer par notre patriotisme et notre dévouement à la chose publique. »

M. le sous-préfet porte un toast:

« Aux cultivateurs! à ces laborieux citoyens qui poursuivent sans se rebuter l'œuvre de leurs pères, et augmentent incessamment le bien-être de la famille en concourant à l'accroissement de la richesse nationale! Honneur à ces hommes qui se font du travail un privilège et en entretiennent autour d'eux ces vertus privées et publiques qui assurent le bonheur domestique et font l'honneur du pays! »

M. Rosier, maire d'Heyrieux, membre du conseil d'arrondissement de Vienne:

« A la mémoire de l'homme dont nous pleurons la perte irréparable, du publiciste éminent, du cultivateur illustre! A la mémoire de Mathieu de Dombasle!

« Je porte également un toast au premier magistrat de l'arrondissement qui vient de témoigner un si vif intérêt à la classe des cultivateurs: à M. le sous-préfet! »

Une brillante réunion de dames venues des maisons de campagne et des villes voisines prennent ensuite part à un bal qui s'est joyeusement prolongé fort avant dans la nuit. Toutes les classes de la société se sont ainsi associées à une solennité agricole qui laissera dans nos campagnes d'agréables, mais surtout d'utiles souvenirs.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Clyso-pompes, clysoirs, seringues de voyage de tous les systèmes, chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon. — Même adresse: dépôt général de tous les instruments de chirurgie en gomme élastique, charpie française et anglaise, linge à pansement.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et de 1 l. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, Ponceau-Faivre, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, Mosset, pharmacien à Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue, 4.

ÉTUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 23.
A vendre de suite à l'amiable pour cause de santé.

UN HOTEL

situé dans le centre de la ville et fréquenté par le commerce. Il possède une bonne clientèle et une très-ancienne réputation. On désire une partie du prix comptant, et on donnerait toutes facilités pour les derniers paiements en présentant des garanties suffisantes. S'adresser audit M^e Hodieu, notaire. (9353)

A vendre de suite pour cause de santé.
ancien bon fonds de café-cabaret, Avec issue sur la place des Terreaux. S'adresser rue Imbert-Colomès, n. 51, au 2^e. (2126)

AVIS.

On demande, pour un manège d'une ville de la Suisse française, un bon écuyer capable de donner des leçons d'équitation civile; mais inutile de se présenter sans être muni de bons certificats. S'adresser franco à M. Chambre, confiseur, rue Saint-Jean, à Lyon. (2124)

A vendre pour cause de maladie.
UN FONDS DE CAFÉ. S'adresser chez M. Moireret, épicer, place des Carmes, en face de l'hôtel du Parc. Il donnera de plus amples renseignements. (1005)

Avis aux Constructeurs.
A VENDRE.
BOIS ÉQUARRIS de toutes dimensions et autres en grume.
PLATEAUX pour construction, pour échafaudage, pour palissade, et plateaux de rebuts pour chauffage. S'adresser à l'entrepreneur de l'Arsenal, à Perrache. (994)

A vendre pour cessation de commerce.
UNE PENSION BOURGEOISE, bien achalandée et ayant huit chambres garnies. S'y adresser, rue des Bouchers, n. 26. (1004)

A vendre actuellement à un prix modéré, pour cessation de commerce.
FONDS DE CAFÉ-CABARET bien achalandé, situé dans le meilleur quartier des Brotteaux, tenu depuis plus de vingt ans par M^{me} veuve Branciard. S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Presse, place Louis XVI, n. 3. (967)

A affermer à partir du 1^{er} décembre prochain.
LES BAINS DU RHONE. Les offres seront reçues jusqu'à fin septembre courant. S'adresser, pour connaître les conditions du bail, chez M. Dupasquier, mandataire de la Compagnie, place de la Miséricorde, n. 12. (2125)

AVIS.
Il a été perdu jeudi 12 courant, de neuf heures du soir à minuit, depuis la rue Bombarde jusqu'à la Tour-de-Salvagny (route de Tarare), UN PORTEFEUILLE couvert d'une peau jaunâtre et gaufrée. Il contenait des notes au crayon, plusieurs lettres, d'autres papiers et un porte-crayon en argent. On est prié de le rendre à M. Michelard, hôtel de la Petite-Bombarde, rue Bombarde. Il y aura une récompense de 50 f. pour celui qui le rapportera. (2125)

MALADIES DES VOIES URINAIRES ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.
M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broyement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc.
M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 5. (8274)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.
DÉPURATIF DU SANG.
sirop végétal de salsepareille et de séné,
POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Prix: 5 fr. le flacon.
Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, pharm., sur le port. (8147)

AVIS MÉDICAL.
Le seul dépôt légal de la Quintessence antipsorique de Mettenberg et du Médico-Cosmétique pour l'usage de la toilette est toujours à la pharmacie Macons, rue Saint-Jean, n. 30, à Lyon. On y trouve gratuitement les instructions à leur usage.
Résumé. — Les avantages de la méthode et du remède externe inventés par le chirurgien-major Mettenberg sont:
1^o De guérir progressivement les gales de toutes espèces;
2^o De guérir les maladies chroniques et cachées, qui proviennent de gales, de dartres et de sueurs rentrées, sans déranger les malades de leurs occupations, et sans altérer les linges ni les vêtements qu'ils portent. (9152)

L'EAU DE M. DÉSIRABODE,
Chirurgien-dentiste du Roi, dont les qualités dentifrices sont si anciennement connues, se trouve à Lyon, chez MM. Petit, rue Neuve-des-Carmes, 4, et Brun, confiseur-parfumeur, place des Terreaux, 8; Villefranche, Denis, confiseur, Grande-Rue; Tarare, Gay fils, épicer, montée des Capucins. (3599—7040)

AVIS
Les personnes qui auraient des réclamations à faire aux héritiers de M. Claude Thomas, qui était marchand de soie pour broderie et ensuite fabricant de satin-gros, et dont les magasins étaient, de l'an VIII à l'an XI (1798 à 1805), à Lyon, rue Grenette, et, plus tard, rue Buisson, à 1805, à Lyon, rue Grenette, et, plus tard, rue Buisson, sont priées de s'adresser à M. Victor Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n. 7, chargé de régler avec elles les affaires de M. Claude Thomas, gendre de M. Claude Thomas. (9852)

Gaz de Turin.
Ceux de MM. les actionnaires qui n'ont pas assisté à la réunion qui a eu lieu à Lyon le 10 courant, sont prévenus que, pour se faire représenter à l'assemblée générale fixée pour le 20 septembre à Turin, ils auront à déposer leurs actions, jusqu'au 17 courant, chez MM. Jean Bontoux et C^e, banquiers, 19, port Saint-Clair, Lyon, contre récépissé. (2585)
LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSILLY FILS, Rue Poulailherie, 19.